

Textes réglementaires

Je dois tout d'abord féliciter les coprésidents du comité, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) et l'honorable sénateur Forsey. Il faut d'ailleurs féliciter tous les membres du comité qui ont si bien travaillé au rapport que nous discutons aujourd'hui. En examinant consciencieusement les textes réglementaires émanant des divers ministères et organismes de l'État, ils ont établi une solide tradition.

Le rapport constitue un ouvrage majeur. Il représente des mois de travail minutieux. A beaucoup d'égards il défriche un terrain vierge. Certaines critiques qui ont été et seront sûrement adressées au rapport ne doivent pas nous faire oublier qu'au Canada il s'agissait là souvent d'avancer en terrain inconnu. Le rapport embrasse un sujet extrêmement vaste. Il est difficile de traiter de tous ses aspects dans un seul débat général, ou peut-être lors d'un vote général d'agrément. On y trouve tant de choses qu'il est vraiment impossible de se prononcer sur sa totalité par oui ou par non.

Cet après-midi, le coprésident a justement souligné le caractère volumineux du rapport. La somme de travail, la réflexion, les compromis entre députés et sénateurs qu'a demandé la rédaction du rapport me rappelle la plaisanterie à propos du chameau qu'on décrit comme un cheval parce qu'il a été dessiné par un comité. C'est peut-être un peu de cela qu'il s'agit ce soir.

M. Baldwin: J'aurais pensé que c'était l'œuvre de bureaucrates.

M. Goodale: Je ne veux pas me montrer malveillant. C'est peut-être un de ces chameaux de comité passés en proverbe. C'est un problème vraiment difficile que d'essayer d'en arriver à une conclusion unique.

Comme je l'ai mentionné à maintes reprises durant les délibérations du comité—et le compte rendu du comité en fait état explicitement—je ne suis pas complètement d'accord avec l'analyse, la méthodologie et les conclusions du rapport. Je voudrais prendre quelques minutes ce soir pour formuler quelques-unes de mes réserves. Ce faisant, je ne veux nullement déprécier la sincérité ni l'excellent travail accompli par les membres du comité. Mais j'estime qu'il incombe de signaler à la Chambre les faiblesses que comportent, d'après certains d'entre nous, les critiques formulées dans le rapport.

D'abord, je voudrais en commenter la teneur en général, l'impression générale qui se dégage du texte et l'accent particulier que met le comité sur les lacunes du système de réglementation. A certains égards non négligeables le rapport a tendance à exagérer. Dans certains cas, le langage utilisé est prétentieux au point de devenir incompréhensible. Il frise le sarcasme. Je ne veux pas condamner le rapport en bloc, j'insite là-dessus; mais certaines parties sont affaiblies à cause du langage utilisé. Il est rempli de tours de phrase pittoresques et emphatiques, mais cela n'ajoute rien à son objectivité. A l'appui de cette affirmation, je mentionnerai simplement les

[M. Goodale.]

données statistiques. Je signale aux députés le paragraphe 6 de la page 2. On y signale que, depuis le 15 juillet 1976, le comité a étudié 1,348 cas. De ce nombre, le comité s'est opposé à 686, ou encore il a jugé à propos de se renseigner davantage à leur sujet. Le gouvernement a répondu à 487 de ces demandes de renseignements et 202 étaient encore sans réponse à la date du rapport. Et sur les réponses fournies, 24 seulement n'ont pas été jugées satisfaisantes par le comité.

● (2040)

Même si le comité a entièrement raison quant aux lacunes qu'il a constatées dans ces cas, même s'il est absolument infaillible dans son jugement, cela ne représente qu'un taux d'échec de 5 p. 100 pour les textes qui ont fait l'objet d'une réponse. Ou encore, cela donne un taux d'échec inférieur à 2 p. 100 pour tous les textes examinés. Toutefois, malgré ces chiffres, j'estime que le comité a malheureusement fait son rapport dans un langage assez emphatique, comme je l'ai dit, qui cherche à condamner en bloc l'action du gouvernement. A certains moments, le rapport emploie des mots ronflants pour accorder de l'importance à des choses qui n'en ont pas. J'admets que cela peut s'expliquer en partie par le style ou la rédaction. Mais, selon moi, cela rend le rapport moins lisible et moins compréhensible et lui donne beaucoup moins de poids qu'il ne devrait en avoir.

Deuxièmement, et c'est plus important, j'aimerais mentionner un problème dont j'ai parlé lors des délibérations du comité. En effet, ce dernier semble s'être préoccupé des discussions legalistes entre l'avocat du comité et les conseillers juridiques ou agents de liaison plutôt inexpérimentés des divers ministères. Dans certains cas, le comité a omis ou refusé d'aller en haut lieu, de s'adresser à un haut fonctionnaire du ministère ou au ministre lui-même pour faire valoir ses objections et obtenir satisfaction.

Si cette question dont nous discutons ce soir et que le comité a étudiée pendant tant de mois est aussi importante pour le Parlement et le gouvernement que nous le prétendons, le comité devrait chercher davantage à faire valoir notre point de vue auprès des hauts fonctionnaires des ministères en question. Si nous voulions dénoncer les ministères, les ministères et les pratiques gouvernementales en général, comme semble le faire la majeure partie de ce rapport, nous aurions dû commencer par adresser nos plaintes au ministre ou à ses hauts fonctionnaires pour qu'ils remédient à la situation, sans obtenir de succès. Si nous l'avions fait dans chaque cas dont nous nous sommes plaints, selon moi, le rapport aurait eu beaucoup plus de poids. Mais, au contraire, nous semblons nous contenter dans bien des cas de traiter avec des subalternes et de participer à quelques discussions legalistes entre agents de liaison. La raison en est peut-être que ce comité a adopté une approche originale, que nous innovons. Mais il importe certes de ne pas l'oublier à l'avenir.